



**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 11 août 2025, a adopté le ou les règlement (s) intitulé(s) :

<u>Numéro</u>	<u>Nom du règlement</u>
2025-06-230	Règlement pour le recouvrement des coûts relatifs au drainage du lot 6 180 350
2025-07-231	Règlement pour la tarification des services municipaux
2025-08-232	Règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien de la branche #36 de la rivière aux Ormes.
2023-12-218	Règlement pour annexion de territoire (limites territoriales rivière aux Ormes)

Ce(s) règlement(s) est (sont) déposé(s) à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fortierville, ce 12 août 2025.



Signature de la secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard du bureau municipal
- Site web de la municipalité de Fortierville (www.fortierville.com)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 août 2025.



Signature de la secrétaire-trésorière